## **COMBRET - CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023**

Le budget voté. Le conseil municipal s'est réuni au complet le 3 avril 2023, avec à l'ordre du jour, le vote des budgets 2022. La commune dispose de 2 budgets distincts, un pour le budget général et un autre pour la station d'épuration du village (budget assainissement).

Pour ce qui concerne le budget général, section de fonctionnement : les recettes sont de 281.848,22 € pour des dépenses de 213.116,82 € soit un excédent de clôture de 68.731,40 €. Pour la section d'investissement, les recettes sont de 461.349,38 € et les dépenses de 583.315,20 €, soit un déficit de clôture de 121.965,82 €. Ce montant ne tient pas compte des soldes de subventions à percevoir dans le cadre du projet cœur de village.

Le résultat à affecter est de 136.560,18 €, réparti en report sur le budget fonctionnement pour un montant de 28.125,40 € et en investissement pour un montant de de 108.434,78 €

Pour ce qui concerne le budget assainissement, section de fonctionnement : les recettes sont de 17.887,68 € pour des dépenses de 20.548,49 € soit un déficit de clôture de 2.660,81 €. Pour la section d'investissement, les recettes sont de 13.925,47 € et les dépenses de 12.895,06 €, soit un excédent de clôture de 1.030,41 €.

Le résultat à affecter est de 2.855,84 €, entièrement reporté sur le budget fonctionnement.

Les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2022.

Le budget primitif a ensuite été présenté et voté pour un budget à l'équilibre. Les principales opérations d'investissement sur 2023 porteront sur la rénovation de l'ancien bâtiment des instituteurs pour création de 3 logements en locatif, les études pour la salle polyvalente et la poursuite des travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public.

Les taux des taxes 2023 ont été votés, ils sont inchangés par rapport à 2023. Ainsi le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâtis s'élève à 35.45 %. Le taux sur les propriétés non bâties est inchangé à 80.05 %. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inchangée à 8.29 %

Le montant **des subventions 2023 aux associations** sont également reconduites et ont été votées, pour un montant global de 4.265 €.

Le conseil a ensuite délibéré pour une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Monts, Rance et Rougier pour la création de 3 logements communaux (ancien bâtiment des instituteurs) à hauteur de 10.000 € par logement.

Le conseil a également délibéré pour adhérer à l'ANEM, l'Association Nationale des Elus de la Montagne. Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne. L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : informations, conseils, assistance, etc. Le montant annuel d'adhésion est de 128,64 €.

## En questions diverses:

Le rescrit fiscal est autorisé par courrier de la DGFIP pour la Maison REY. Il est proposé d'envoyer un courrier pour informer les personnes qui souhaitent faire un don fiscalement déductible, au titre du mécénat

L'avis d'appel d'offre a été publié pour l'aménagement des logements rue du Serre.

Suite à la réunion concernant la salle polyvalente avec le parc des Grands Causses et Aveyron Ingénierie, un cahier des charges va être établi pour la consultation des architectes. Celui-ci est prévu pour fin mai, la consultation se déroulera de juin à juillet. Le choix de l'architecte est prévu pour le 15 juillet 2023.

Le concours des prairies fleuries se déroulera à Combret le 24 et 25 mai, concours national, relayé et organisé localement par le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Plusieurs candidatures ont été reçues par l'office de tourisme pour le poste d'agent d'accueil du Point Info Tourisme pour la saison estivale, la sélection du candidat va se faire prochainement.

Le réseau des Petites Cités de Caractères d'Occitanie (PCC) se développe, avec l'homologation en cours de plusieurs nouvelles communes. Pour accompagner et structurer ce développement, une réflexion est en cours pour un coordonnateur régional, à l'image de ce qu'il se fait sur les PCC des autres régions. Une photothèque commune sera également mise en place.